



Ordonnance de télécom CRTC 2018-158

Version PDF

Référence : 2016-387

Ottawa, le 10 mai 2018

Norouestel Inc. – Approbation définitive d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d’entrée en vigueur
Norouestel Inc.	AMT 957 Tarif des montages spéciaux – Introduction du service à grande capacité de longueur d’onde	21 septembre 2016	1 ^{er} octobre 2016

2. Le Conseil n’a reçu aucune intervention relativement à la demande.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général